

Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) Fiche d'information pour la **consultation unique** d'une réglementation

Chères lectrices, chers lecteurs,

Vous avez reçu un projet de réglementation RTE pour consultation unique. Nous vous prions de l'examiner d'un œil critique et de nous indiquer les éléments que vous souhaiteriez compléter, modifier ou supprimer, accompagnés d'un commentaire. Veuillez tenir compte à cette fin des indications ci-après.

Étapes du processus d'édiction d'une réglementation RTE avec consultation unique

Etape	Description du processus	Tâches	Responsabilité
1	Début du projet / séance de lancement	Le groupe de projet (GP) commence à travailler une fois le mandat de projet approuvé par la direction de projet RTE (PL RTE).	Chef du GP, coach RTE
2	Etablissement du premier projet	Etablissement et élaboration de la première ébauche de réglementation par le groupe de projet (GP).	Groupe de projet, auteurs
3	Consultation unique et mise au net Etablissement de la version définitive	Consultation de tous les futurs groupes d'utilisateurs, des organisations et d'experts. Les propositions de compléments du contenu, d'adaptation des faits ou de suppressions sont recueillies. Ensuite, évaluation des propositions reçues par le GP et établissement de la version définitive. Le récapitulatif des propositions et des décisions du GP est mis à la disposition des participants à la consultation.	Entreprises ferroviaires, groupes d'experts de l'UTP, OFT, tiers GP UTP
4	–	Cette étape du processus n'a pas lieu lors de l'élaboration d'une réglementation RTE avec une seule consultation.	–
5	Approbation et publication	Reconsultation, mise en page, traduction, approbation de la réglementation par la PL RTE, publication, information	PL RTE, UTP
6	Conclusion du projet	Clôture des travaux du projet, documentation, décompte, etc.	Chef du GP, UTP

Davantage de détails figurent au chapitre 10 du R RTE 11000 «Bases du programme».

But de la consultation unique

Les destinataires de la consultation unique sont invités à proposer des compléments, des adaptations ou des suppressions. Dans tous les cas, c'est le groupe de projet qui tranche sur les propositions.

La consultation vise avant tout à répondre aux questions suivantes:

- Le projet de réglementation est-il correct sur le plan technique? Quelles corrections doivent être apportées?
- Voyez-vous des possibilités d'optimisation concernant la réduction des coûts du cycle de vie?
- Le projet est-il complet? Que faut-il y ajouter?
- La structure et la phraséologie sont-elles cohérentes et appropriées aux futurs utilisateurs?
- La réglementation ne crée-t-elle pas de doublons?
- Les termes et notions sont-ils corrects et concordent-ils?
- Le texte est-il complet et compréhensible?
- Les graphiques, les termes et les textes sont-ils assemblés correctement?
- Y a-t-il encore de petites erreurs à corriger?

Votre tâche dans le cadre de la consultation

Lisez le texte et communiquez-nous vos propositions de modifications et de textes sur les différents points que vous considérez nécessaires. Veuillez à cette fin utiliser le formulaire Word ci-joint et respecter les délais fixés. N'oubliez pas d'indiquer les passages exacts du texte de l'ébauche. Vous nous permettrez ainsi d'économiser un temps de recherche précieux. Suivez le schéma pré-défini: chapitre, paragraphe.

Exemples de propositions

Pour le groupe de projet, il est plus facile de traiter les propositions si elles sont bien justifiées. La situation est plus claire si celles-ci indiquent une direction concrète à suivre. Il est donc important de bien les formuler et de les justifier.

Exemples à suivre

N° org.	chapitre	paragraphe	T/C	Commentaire	Proposition / proposition de texte	Décision / justification du groupe de projet
XY-01	5.5	page 34	C	Paragraphe 5.5 peu clair. La 3 ^e phrase en particulier est difficile à comprendre.	Paragraphe 5.5: - insérer un graphique - supprimer la phrase 3	<i>Oui, nous reprenons la proposition: - une illustration va être insérée - la phrase 3 va être supprimée</i>
XY-02	7.6	page 88	T	Paragraphe 7.6: «à prendre en considération en cas d'inclinaison de plus de 1:100 [...]»	Remplacer par: « à prendre en considération en cas d'inclinaison de plus de 10 ‰ [...]»	<i>Oui, nous reprenons la proposition.</i>

Exemples à ne pas suivre

N° org.	chapitre	paragraphe	T/C	Commentaire	Proposition / proposition de texte	Décision / justification du groupe de projet
XY-07	9.1	page 111	C	Le texte au paragraphe 9.1 est compliqué. Mieux l'adapter à nos besoins.	–	<i>Non, pas de meilleure formulation proposée. «Besoins» pas clairs.</i>